

S.I.V.O.S

La Chapelle-Moulière - Lavoux - Liniers

Procès verbal Séance du 03 avril 2023

Etaient présents :

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Pour La Chapelle-Moulière :

Sylvie ROY
David BRIAND
Arnaud MONVOISIN
Samuel MOREAU

Pour Lavoux :

Maguy LUMINEAU
Jérôme CAMUS
Mireille MASPEYROT

Pour Liniers

Pascal FAIDEAU
Lucie MINOT
Philippe PLAT
Bénédicte BOURDEREAU

Absente excusée : Marion BRUNE, directrice de l'école de Liniers

Absente non excusée : Catherine OSSET

Assistaient également à cette réunion : Yolène ANDREO, directrice de l'école de Lavoux, Isabelle VAILLANT, directrice de l'école de La Chapelle-Moulière, Gésabelle DUPONT, Karin RABEFARIHY, Jessica DURAND-GUIMARD et Céline DOSNE, représentantes des parents d'élèves

Secrétaire de séance : Maguy LUMINEAU

Délégués en exercice : 12

Délégués présents : 11

Délégués votants : 11

La séance est ouverte à 18h30

1. **Désignation du secrétaire de séance** : Maguy LUMINEAU est désignée comme secrétaire
2. **Approbation du procès-verbal** du conseil syndical du 27 février 2023

Le Président propose de commencer par les questions diverses envoyées par les parents élus et en lien avec un point à l'ordre du jour à savoir la tarification de la cantine.

1. Les parents s'interrogent sur **les raisons du changement de tarifs de cantine** et s'inquiètent du prix qui sera facturé aux familles avec un quotient familial élevé. Est-ce dû à une baisse des subventions de Grand Poitiers ?

Mme Maspeyrot : pas de subvention de Grand Poitiers pour la cantine. Est-ce qu'une tarification forfaitaire serait plus adaptée ?

Jérôme Camus : estime que le prix du repas devrait être de nouveau augmenté pour couvrir l'augmentation du coût des denrées alimentaires générée par l'inflation. Et aussi par l'obligation de proposer des produits bio avec l'entrée en vigueur de la loi egalim en 2025.

Pascal Faideau : a fait un calcul pour connaître le prix de revient d'un repas (salaires, électricité, produits alimentaires) Environ 4,76€ avant la flambée des prix.

Maguy Lumineau : la décision de tarification au quotient familial n'est pas actée et fera l'objet d'un vote.

2. Question sur **la qualité des menus**

Bénédicte Bourdereau : invite les parents à participer aux commissions cantine car ils sont très peu nombreux. Elle explique que les changements de menus sont dus à des défauts d'approvisionnement. Ces informations sont sur une page facebook récemment créée.

- Communiquer auprès des parents de la création de la page Facebook.

Indique qu'elle va chercher bénévolement les fruits et légumes le mercredi après-midi chez les producteurs locaux et lance un appel pour la cueillette de fraises au jardin de la Frolle.

3. **Aide aux devoirs** demandée par les parents à l'école de La Chapelle.

Isabelle Vaillant : a essayé de mettre ce soutien en place mais expérience non concluante car les enfants ont besoin d'être accompagnés durant le temps de ce soutien.

Maguy lumineau : l'aide aux devoirs a fonctionné à Lavoux avec des bénévoles. L'expérience s'est interrompue avec le covid.

4. **Activité à définir à La Chapelle.**

Lucie Minot : le programme est en ligne sur le site de Liniers, onglet SIVOS. Il s'agira d'une activité découverte de la culture Hip Hop. L'information sera donnée aux parents avant la période concernée.

Monsieur Le Président présente Mme Sylvie Roy qui assure l'intérim du poste de Maire de La Chapelle Moulière.

3. **Délibérations** :

07. Acceptation de la subvention de la commune de Lavoux

Monsieur le Président informe les membres du Conseil SIVOS que la commune n'utilisant pas entièrement son enveloppe Activ3 octroyée par le département, elle propose de mettre le solde à disposition du SIVOS. Adopté à l'unanimité.

8. Devis « changement d'éclairage »

Monsieur le Président présente le devis de 17 463, 72 TTC proposé par l'entreprise Clément pour changer tous les néons en pavés led, moins énergivores. (Classes, cantine, WC, annexes...). Adopté à l'unanimité.

Cette dépense sera subventionnée à hauteur de 11 642€ (80 % du montant HT) par l'enveloppe Activ 3 de Lavoux.

David Briand demande ce que deviennent les néons qui fonctionnent encore. La question sera posée à l'entreprise.

9. Décision modificative budgétaire n° 1

Monsieur le Président présente aux membres du conseil SIVOS qu'il convient de faire un virement de crédits suite à une erreur d'imputation au moment du vote du budget.

Article 2313 : - 27 050€

Article 21312 : + 27 050€

Il convient de prendre une décision modificative pour la prise en compte du changement des éclairages étant donné le montant du devis.

Recettes d'investissement : Article 1323 : + 5242€

Dépenses d'investissement : Article 21312 : + 5242€

Voté à l'unanimité.

10. Vote du changement de tarification de la cantine

Monsieur le Président présente une analyse sur des tarifs de 2,50 € à 4,50 € à partir du quotient familial des familles.

David Briand : constate un écart important entre les familles. De nombreux quotients familiaux assez faibles.

Jérôme Camus : demande si le cas des familles en grande difficulté pourrait être traité au cas par cas par le bureau du SIVOS.

Isabelle Vaillant : des factures moins élevées pour les familles en difficulté permettrait peut-être de diminuer le montant des impayés.

Il est demandé aux élus de se prononcer pour une tarification sur la base du quotient familial des familles ou bien d'appliquer un tarif unique comme c'est le cas actuellement.

Vote pour une tarification au quotient familial :

- Contre : 8
- Pour : 2
- Abstention : 1

On reste sur un tarif unique qui est de 3.50 € depuis le 1^{er} mars, le montant sera à réexaminer lors du prochain comité du SIVOS au mois de juin.

Mme Sylvie Roy propose de demander un chèque de caution aux familles en début d'année scolaire pour pallier aux impayés. A voir si c'est possible sur le plan réglementaire.

Une étude sera faite pour examiner un tarif au forfait.

11. Modification d'un contrat de travail

Monsieur le Président propose d'augmenter le temps de travail de 20h/ans (33min/semaine) d'un agent pour des heures de ménage à l'école de Lavoux.

Maguy Lumineau : demande s'il est prévu de diminuer le temps de travail pour les heures de ménage à l'école de La Chapelle étant donné la fermeture d'une classe à la rentrée 2023. Et peut-être revoir les plannings dans leur ensemble pour pallier ce manque d'heures à Lavoux.

La délibération est repoussée ultérieurement.

12. Avancement de grade d'un agent

Monsieur le Président, sur proposition du centre de gestion qui gère la carrière des agents, propose qu'un agent peut prétendre à un changement de grade.

Ancien grade : adjoint technique principal 2^{ème} classe

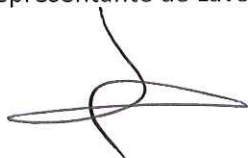
Nouveau grade proposé : adjoint technique principal 1^{ère} classe

Voté à l'unanimité.

Prochain comité du SIVOS : le 5 juin 2023 à 18h30

Séance levée à 20h40

Maguy LUMINEAU
Représentante de Lavoux



Pascal FAIDEAU,
Président du SIVOS



